

**APRES MIDI**

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES SENEGALAIS  
DE L'EXTERIEUR**

*(La séance est ouverte à 16h50)*

-1-

**MEMBRES DU GOUVERNEMENT PRESENTS**

Sont au banc du Gouvernement :

- Monsieur Mankeur Ndiaye, Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur ;
- Monsieur Mansour Sy, Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les Institutions ;
- Madame Seynabou Gaye Touré, Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais, chargée des Sénégalais de l'Extérieur.

-2-

**OUVERTURE DE LA SEANCE**

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Mesdames et Messieurs,

Honorables Collègues Députés,

Madame, Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les Hauts Fonctionnaires et Hauts Diplomates,

La séance est ouverte.

L'ordre du jour appelle, cet après midi, l'examen du projet de loi n°01/2013 autorisant le Président de la République à ratifier

l'Amendement des Statuts du Fonds monétaire international (FMI) portant sur la réforme du Conseil d'Administration.

La parole est à notre collègue Samba Bathily, rapporteur de l'Intercommission constituée par la Commission des Affaires étrangères, de l'Union Africaine et des Sénégalais de l'Extérieur et la Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique.

### **MONSIEUR LE RAPPORTEUR**

Monsieur le Président,

Madame, Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

L'Intercommission constituée par la Commission des Affaires étrangères, de l'Union africaine et des Sénégalais de l'Extérieur, et la Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique s'est réunie le mardi 21 mai 2013, sous la présidence de Madame Aïda Sow DIAWARA, 2<sup>e</sup> Vice-présidente de la Commission des Affaires étrangères, de l'Union africaine et des Sénégalais de l'Extérieur, à l'effet d'examiner le projet de loi n°01/2013 autorisant le Président de la République à ratifier l'Amendement des statuts du Fonds Monétaire International (FMI) portant sur la réforme du Conseil d'administration.

Le Gouvernement était représenté par Madame Seïnabou Gaye TOURE, Ministre déléguée chargée des Sénégalais de l'Extérieur, assurant l'intérim de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, et par Monsieur Mansour SY, Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les Institutions, entourés de leurs principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, Madame la Présidente a souhaité la bienvenue à Madame le Ministre et à toute l'équipe qui l'accompagne, tout en lui adressant ses sincères félicitations pour l'excellent travail qu'elle est en train d'abattre au sein de son Département.

Prenant la parole pour exposer les motifs du projet de loi, Madame le Ministre dira que, dans le souci d'améliorer la représentation et la

participation de ses Etats membres, le Fonds Monétaire International (FMI) a entrepris, sous l'impulsion du Conseil des Gouverneurs, une réforme du Conseil d'administration concernant l'élection des administrateurs et leurs suppléants d'une part, ainsi que la taille et la composition de cette instance, d'autre part.

L'Amendement ainsi adopté le 15 décembre 2010, suite à la résolution 66-2, vise à renforcer la légitimité des décisions du FMI en améliorant la représentativité de ses pays membres.

En vertu de cet Amendement, les administrateurs, au nombre de vingt (20), contrairement à l'ancien statut, ne pourront plus être désignés mais seront désormais élus tous les deux ans. Le Conseil des Gouverneurs peut, à la majorité de 85% du nombre total de voix attribuées, augmenter ou réduire le nombre des administrateurs. Toutefois, l'autorité et le statut de ces derniers ne changent pas.

Elle a précisé que l'Amendement entrera en vigueur lorsque le FMI notifiera officiellement son acceptation par les trois cinquièmes (3/5<sup>e</sup>) des Etats membres réunissant 85% du nombre total de voix attribuées.

En outre, toute question d'interprétation des dispositions des présents statuts entre, d'une part un Etat membre et le FMI, et d'autre part entre Etats membres, pourra être soumise au Conseil d'administration pour décision.

Madame le Ministre de conclure qu'il est important pour le Sénégal, en tant que pays membre du FMI et en vue de disposer d'une meilleure représentativité au sein de cette Institution, de ratifier cet Amendement.

Au terme de cette présentation, vos Commissaires sont intervenus pour d'abord renouveler leurs félicitations et leurs encouragements à Madame le Ministre avant de l'interpeller sur les différents points ci-après :

vos Commissaires ont bien apprécié le projet de loi visant à autoriser la ratification, par le Président de la République, de l'Amendement des Statuts du FMI portant sur la réforme de son Conseil d'administration.

Ils se sont auparavant informés sur les raisons qui ont motivé une telle réforme ainsi que l'impact de son adoption sur la représentativité du Sénégal au sein de cette Institution en tant que membre du Groupe des pays francophones.

Vos Commissaires se sont, dans la même veine, interrogés sur l'intérêt d'élire des suppléants relativement aux dispositions du point 4 de la proposition d'amendement qui modifie le libellé de l'article XII, section 3f) comme suit: « *les administrateurs restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Si le poste d'un administrateur est vacant plus de quatre-vingt-dix jours avant l'expiration de son mandat, un autre administrateur est élu pour la période restant à courir,...* ».

Reprenant la parole pour faire suite aux préoccupations de vos Commissaires, Madame le Ministre les a d'abord remerciés pour leurs félicitations et leurs encouragements avant d'apporter les réponses suivantes :

par rapport aux motivations de la modification des Statuts, elle a rappelé que l'Amendement vise à renforcer la légitimité des décisions prises par le FMI dans la mesure où les administrateurs ne sont plus élus mais désignés.

Relativement aux conséquences de la réforme, Madame le Ministre a rassuré que les intérêts du Sénégal seront préservés car les autorités évaluent toujours l'impact de leurs décisions avant d'engager notre pays.

Concernant l'élection des suppléants, elle a précisé que l'intérêt consiste à améliorer la représentation et la participation des Etats membres d'autant plus que la quote-part détermine le montant de l'aide financière que le pays peut tirer du FMI. En effet, autant un pays est représenté au FMI, autant il bénéficie d'un appui financier de cette Institution.

Satisfaits des réponses apportées par Madame le Ministre, vos Commissaires ont adopté, à l'unanimité, le projet de loi n°01/2013 autorisant le Président de la République à ratifier l'Amendement des statuts du Fonds Monétaire international (FMI) portant sur la réforme du Conseil d'administration. Ils vous demandent d'en faire autant, s'il ne soulève, de votre part, aucune objection majeure.

Je vous remercie.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue,

Monsieur le Ministre, avez-vous des observations à faire sur le Rapport ?

**MONSIEUR LE MINISTRE**

Merci bien, Monsieur le Président, juste une observation importante à la page 4, la dernière page, 3<sup>e</sup> ligne : « elle a rappelé que l'amendement vise à renforcer la légitimité des décisions prises par le FMI, dans la mesure où les Administrateurs ne sont plus... », il faut mettre "désignés" et non "élus", donc c'est l'inverse, il faut juste corriger. « Ne sont plus élus mais désignés ». Je vous remercie, Monsieur le Président.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Mes chers Collègues, avez-vous des observations à faire sur le Rapport ?

Je rappelle que, cette fois-ci, les observations portent sur le texte qui a été présenté, parce qu'il y aura un débat général, pour les Collègues qui voudraient intervenir sur le fond.

Il n'y en a pas.

-3-

**DISCUSSION GENERALE**

La discussion générale est maintenant ouverte sur les conclusions de l'Intercommission.

Quels sont ceux qui souhaitent prendre la parole ?

Notre Honorable Collègue, El Hadji Mansor SY Djamil a la parole.

## **MONSIEUR EL HADJI MANSOR SY DJAMIL**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Mes chers Collègues,

Honorables Députés,

J'ai décidé de prendre la parole en tant que Membre du Réseau des Parlementaires de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. Je viens de l'Assemblée générale, qui a eu lieu, il y a quatre jours, à Bakou, à Azerbaïdjan et je me suis rendu compte, sur place, de la nécessité des relations entre le Fonds Monétaire International et la Représentation parlementaire.

Ils se sont rendus compte que les meilleurs alliés du Fonds Monétaire et de la Banque Mondiale ne sont pas forcément les fonctionnaires des Ministères ici représentés, étant donné que les décisions de ratification reviennent à la Représentation nationale ; le fait d'avoir des relations suivies avec cette Représentation est une donnée majeure du développement de l'efficacité de cette institution-là. Donc, je me réjouis, aujourd'hui, qu'on donne au Président de la République la possibilité de ratifier l'amendement des statuts, ce qui va assurer une efficacité beaucoup plus grande de notre action et de notre partenariat avec le Fonds Monétaire International et la Banque mondiale.

On parle toujours de solutions de sortie de crise, moi je suis de ceux qui sont convaincus que ces solutions de sortie de crise ne peuvent pas se faire sans la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International. Donc, je remercie le Gouvernement d'avoir bien voulu soumettre à l'appréciation de la Représentation nationale une décision aussi importante. Monsieur le Président, je vous remercie.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

Est-ce qu'il y a d'autres Collègues qui voudraient intervenir dans la discussion générale?

Il n'y en a pas !

La discussion générale est donc close.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

**MONSIEUR LE MINISTRE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je n'ai pas de commentaire particulier à faire à ce stade.

Je vous remercie.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Nous passons à l'examen de l'article unique du texte de la loi ?

Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

**MONSIEUR LE RAPPORTEUR**

**Article unique** : Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Amendement des Statuts du Fonds Monétaire International (FMI) portant sur la Réforme du Conseil d'Administration, adopté par le Conseil des Gouverneurs le 15 décembre 2010.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je mets aux voix l'article unique.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.